

« **Les enquêteurs ont observé souvent les mêmes situations difficiles** : des salaires de misère, inférieurs au minimum légal (...) ; des journées de travail qui peuvent aller jusqu'à seize heures en haute saison, soit le double autorisé par la loi (certains confient même avoir été obligés de travailler trente heures d'affilée pour honorer les délais d'une commande) ; l'utilisation de machines non sécurisées entraînant des accidents quotidiens, ainsi que l'utilisation de produits chimiques dangereux sans protection adéquate...

Le jour de repos hebdomadaire n'existe pas. Ceux qui voudraient démissionner en sont empêchés par le simple fait que la direction retient de manière illégale quarante-cinq jours sur le salaire de chaque ouvrier. Les conditions d'hébergement sont épouvantables, avec des dortoirs surchargés et des sanitaires insalubres, pour un coût qui atteint le quart, voire le tiers du salaire. »

Ce texte n'est pas un document d'histoire sur **la condition ouvrière au XIXe siècle**, pour mes élèves de Première ; c'est un document sur

la condition ouvrière au XXIe siècle

, dans l'atelier de jouets du monde, c'est-à-dire les régions chinoises de Zhongshan, Dongguan et Shenzhen, extrait du quotidien «

La Croix

» du mardi 23 décembre 2008... Pourquoi en parler à la veille de Noël ? Simplement parce que la situation décrite concerne les usines qui fabriquent les jouets pour Disney, ceux-là mêmes qui envahissent les rayons des grands magasins français et que nos enfants regardent avec envie, du rêve plein les yeux...

Alors que faire pour dénoncer cette situation intolérable, comment agir contre cet esclavagisme moderne qui, pourtant, permet à nos enfants d'être heureux en ce jour particulier ? L'idée émise par la CFTC (dans ce même numéro de « **La Croix** ») n'est pas inintéressante, loin de là, et mérite l'attention :

«
Il s'agit de créer un label de traçabilité sociale et environnementale sur les services et les produits.
(...)

L'idée est d'attribuer une pastille de couleur sur un produit, un jouet dans un premier temps. «
L'octroi de cette pastille garantira que le produit a été fabriqué en respectant les normes internationales du code du travail, ainsi que les normes environnementales internationales » (...). Pour bénéficier du label, les marques devront avoir accepté une vérification sur place de la garantie qu'elles prétendent apporter. «
Les marques sont de plus en plus soucieuses de leur image (...). Elles y viendront forcément. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de jouets fabriqués dans de mauvaises conditions, mais au moins l'acheteur saura à quoi s'en tenir.

»
»

Responsabiliser les marques, responsabiliser les consommateurs : certes, voilà d'excellentes choses, mais, au-delà, ne faut-il pas repenser l'économie et dépasser les simples présupposés de la société de consommation, **en privilégiant la qualité plutôt que la seule quantité** ? En somme, limiter la marchandisation du monde, celle-là même qui ouvre la voie à tous les excès et à toutes les exploitations...

Jouets.

Écrit par Jean-Philippe

Mercredi, 24 Décembre 2008 00:00

Pour l'heure, n'omettons pas de faire ce qui peut facilement être fait. Les jouets sont destinés principalement aux enfants, mais ce sont les adultes qui les achètent : **choisir des jouets peut aussi être un acte civique**, et il peut servir à ne plus cautionner l'exploitation outrancière des populations (et des enfants, parfois) des pays émergents.

Pour que les jouets que nous offrons soient des cadeaux pour ceux qui les reçoivent comme pour ceux qui les fabriquent...